

Infos septembre 2020

Ces infos gratuites concernent le droit belge, prioritairement le droit de la circulation routière, le droit des assurances et des accidents, ainsi que parfois d'autres sujets. L'avocat veille à la fiabilité des informations fournies, lesquelles ne sauraient toutefois engager sa responsabilité. Le règlement général sur la protection des données en vigueur depuis le 25 mai 2018 s'applique aux données nécessaires à l'envoi de la newsletter. La plus stricte confidentialité s'applique à ces données qui ne seront jamais cédées ni échangées. Si vous souhaitez obtenir des informations quant au traitement de ces données ou les faire rectifier, informez-moi de vos demandes auxquelles je répondrai immédiatement. Si vous souhaitez vous désinscrire et faire supprimer les données vous concernant, il vous suffit d'envoyer un courriel à l'adresse suivante : secretariat@jpnavocat.be

Nouvelles limitations de vitesse à partir de ce 1^{er} septembre

Sur la plus grande partie du Ring de Bruxelles, la limitation passe de 120 à 100km/h, tout en maintenant les limitations inférieures dans certains endroits plus dangereux comme le viaduc de Vilvorde (voyez news de juin).

A Bruxelles, où le Pentagone (centre de la ville, situé à l'intérieur de la petite ceinture) avait été transformé en zone de rencontre avec limitation à 20km/h (voyez news de mai), il y a désormais deux types de limitations : les zones de rencontre sont maintenues dans les quartiers résidentiels (20km/h max.) et la vitesse maximale passe à 30km/h sur les grands axes du Pentagone.

En outre, depuis la fin du confinement, les rues cyclables se sont multipliées dans nos villes et villages (panneau F 111 : photo en annexe). Dans une rue cyclable, il est interdit de dépasser les cyclistes et la vitesse est limitée à 30 km/h.

Prévention du Covid : nouveaux risques d'accidents

De nombreux magasins ont installé des distributeurs de gel hydro-alcoolique actionnés par une pédale. Les jeunes enfants peuvent considérer le fait d'actionner la pédale comme un jeu. On a recensé, en France, des dizaines de cas de projections de gel dans les yeux des enfants, ce qui a amené les autorités sanitaires françaises à diffuser un message de prévention.

En outre, ce gel, constitué en général de 70% d'alcool, est un produit inflammable, ce qui, en cas d'imprudence, entraîne des risques de brûlures.

Enfin, beaucoup d'entre nous n'utilisent plus les rampes d'escalier, ce qui augmente les risques de chutes dans les escaliers. De telles chutes, déjà fréquentes avant la pandémie, peuvent entraîner de graves blessures.

L'entreprise Thunder Power et sa voiture électrique se font attendre à Charleroi !

C'était une des grandes annonces de la Région wallonne en 2018 : le site Caterpillar à Gosselies allait être reconverti en usine de fabrication d'une voiture électrique produite par une start-up chinoise nommée Thunder Power. Au départ, 350 emplois devaient être créés et, à terme, la création de 4000 emplois était annoncée. A ce jour, plus aucune nouvelle alors que le premier modèle aurait dû être commercialisé fin 2019 !

Jean-Pol Nijs

Avocat

Spécialisé en droit de la circulation routière

Infractions – Accidents - Assurances - Indemnisation de tous les dommages

jpn.avocat@skynet.be www.droitdesaccidents.be